

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à réunir pour la bonne gestion de votre dossier de divorce. Cette liste est générale et non exhaustive.

Si certaines des pièces évoquées ne correspondent pas à votre situation, d'autres n'y figurant pas pourraient vous être demandées ultérieurement.

PIECES D'ETAT-CIVIL

- ☐ Fiches de renseignements ci-jointes dûment complétées
- ☐ Copie du contrat de mariage
- ☐ Copie du pacte civil de solidarité (PACS)
- ☐ Acte de changement de régime matrimonial
- ☐ Jugement de divorce ou de séparation de corps
- ☐ Jugement de mise sous tutelle ou curatelle
- ☐ Copie des pièces d'identité
- ☐ RIB signé et daté

PIECES RELATIVES AU PATRIMOINE

Il est impératif, afin de nous permettre d'établir correctement notre mission, de nous transmettre l'intégralité des pièces ci-dessous listées dans la mesure où elles sont susceptibles de s'appliquer à votre situation.

Biens propres des époux

Biens de valeur notable possédés au jour du mariage

- ☐ Titre de propriété des biens immobiliers
- ☐ Relevé de compte à la date du mariage
- ☐ Statuts des sociétés
- ☐ Facture pour les objets mobiliers de valeur
- ☐ Carte grise
- ☐ Offre de prêt et tableau d'amortissement des prêts en cours au jour du mariage

Biens recueillis par donation ou succession au cours du mariage

- ☐ Acte de donation
- ☐ Déclaration de dons manuels et de sommes d'argent
- ☐ Attestation de propriété, délivrance de legs, partage

Récompenses

Dès lors qu'un transfert de valeur est intervenu entre le patrimoine propre d'un époux et la communauté, il est nécessaire de nous faire part de telles opérations ou de toute autre opération similaire.

Biens communs ou indivis – Biens immobiliers

- ☐ Titre de propriété des biens immobiliers
- ☐ Estimation réalisée par une agence immobilière ou un expert immobilier
- ☐ Coordonnées du Syndic de copropriété
- ☐ Contrat de bail et, le cas échéant, coordonnées du gestionnaire

Biens communs ou indivis – Biens mobiliers

- ☐ Position actuelle des comptes, qu'ils soient personnels ou joints (pour les comptes bancaires, les livrets d'épargne, les comptes-titres, ...)
- ☐ Valeur de rachat à ce jour pour les assurances-vie
- ☐ Certificat d'immatriculation (carte grise)
- ☐ Liste détaillée et chiffrée avec souhaits d'attribution (non nécessaire en l'absence d'objet de valeur et si le partage est déjà intervenu entre les époux)
- ☐ Statuts sociaux à jour et nombre de parts détenues par le ou les époux
- ☐ Estimation des parts ou actions réalisées par l'expert-comptable

Fonds de commerce, fonds artisanaux et libéraux

- ☐ Numéro d'inscription au RCS (K-bis)
- ☐ Dernier bilan
- ☐ Coordonnées de l'expert-comptable
- ☐ Estimation réalisée par l'expert-comptable

Passif

- ☐ Offre de prêt et tableau d'amortissement à jour (avec les dates précises d'échéances) des prêts en cours (prêts immobiliers et prêts à la consommation) ;
- ☐ Avis d'imposition au titre de l'année en cours (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, impôt de solidarité sur la fortune, ...) ;
- ☐ Autres dettes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- ☐ Veuillez indiquer ici la date de votre séparation de fait :
- ☐ Avez-vous des comptes à faire entre vous depuis cette date ?
- ☐ D'une manière générale, estimez-vous avoir des comptes à établir entre vous pour la période antérieure à cette séparation ?